



## Enseignement professionnel public : début de reconnaissance ou opération de communication ?

Le 4 septembre au lycée professionnel François Rabelais à Dardilly (académie de Lyon), à l'occasion du lancement des « 30 ans du Bac pro », la ministre a annoncé 5 chantiers pour l'enseignement professionnel. Deux ans après la loi de Refondation de l'école et après les interpellations sans répit des syndicats de la FSU et notamment du SNUEP-FSU, le ministère semble enfin reconnaître l'existence de l'enseignement professionnel public, de ses élèves comme de ses personnels.

Les annonces de la ministre répondent en partie aux préoccupations exprimées que ce soit sur la nécessité pour l'offre de formations de « l'établissement d'une véritable stratégie nationale, au-delà des travaux conduits entre les académies et leurs partenaires régionaux » ou sur la nécessité de prendre en compte « la singularité du métier de professeur en Lycée professionnel » en réfléchissant « à la pédagogie particulière et aux parcours de formations adaptés que les ESPE doivent pouvoir proposer au public spécifique que représentent les PLP, qu'il s'agisse de pro-

*fessionnels en reconversion ou des jeunes issus des filières professionnelles ».*

Le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU et le SNPI-FSU rappellent qu'ils sont extrêmement critiques sur la réforme de la voie professionnelle mise en place en 2009 et que lors des discussions sur le bilan des lycées qui vont s'ouvrir prochainement, aucun sujet ne devra être écarté. C'est l'ensemble de la réforme qu'il faut questionner et revoir : parcours, contenus, modalités d'évaluation, organisation et dispositifs pédagogiques, éducation prioritaire... Le chantier sur « l'amélioration du fonctionnement, pour les enseignants comme pour les lycéens, de la première année de formation en lycée professionnel » ne répond que partiellement à nos demandes même si nous comprenons que les mesures qui doivent être prises dès 2016 doivent en priorité être mises en œuvre sur la classe de seconde. Par ailleurs, ces annonces n'occultent pas la promotion incessante de l'apprentissage à l'œuvre, qui se construit au détriment et sur le dos de l'en-

seignement professionnel public et de ses moyens.

La loi de refondation de l'École avait occulté la voie de l'enseignement professionnel, aussi le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU et le SNPI-FSU prennent acte des points positifs du discours de la ministre et s'inscrivent dans les démarches visant à valoriser cet enseignement. Mais le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU et le SNPI-FSU rappellent que revaloriser l'enseignement professionnel ne peut se limiter à de la communication. Au-delà des quelques annonces, ce sont bien de mesures concrètes et de moyens dont ont besoin les professeur-es de LP pour améliorer la réussite des jeunes qui s'orientent dans la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. La revalorisation de cette voie de formation passe aussi par l'amélioration de leurs conditions de travail et une réelle revalorisation salariale, reconnaissance de leur engagement professionnel au service de la réussite des lycéen-nes de la voie professionnelle..■

Communiqué SNUEP-FSU

7 septembre 2015

## Sommaire

- |                                      |     |   |     |
|--------------------------------------|-----|---|-----|
| > CP SNUEP-FSU                       | P 1 | > Syndicalisation des retraité-es             | P 3 |
| > Consultation PPCR                  | P 2 | > Carte pétition retraite                     | P 4 |
| > Besançon :<br>personnels en danger | P 2 | > Colloque SNUEP :<br>« le bac pro à 30 ans » | P 5 |
| > Concours CPIF                      | P 2 | > Lu au BO                                    | P 5 |

## CONSULTATION PPCR >

Les syndicats des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp) ont décidé de mener le débat sur les dispositions figurant dans le protocole en engageant une vaste consultation des personnels (syndiqués et non syndiqués), afin de recueillir leur avis sur les propositions ministérielles et construire les modalités de mobilisation à mettre en place.

L'enjeu d'une consultation commune est de porter d'une même voix la parole de personnels.

Pour informer les personnels et leur permettre de mener le débat, les syndicats du second degré publient un 4 pages donnant les enjeux et les conséquences de ce protocole sur nos carrières et nos rémunérations. La FSU propose un 4 pages présentant les enjeux pour les 3 versants de la Fonction publique.

[Lire le 4 pages FSU et le texte intégral du protocole](#)

[Lire le 4 pages SNUEP SNES SNUIPP SNEP](#)

En cette période de rentrée scolaire, il nous faut agir vite, la ministre réunissant les organisations syndicales fin septembre pour recueillir leur décision. **Mais la FSU déterminera si elle signe ou non le protocole lors de la réunion de son instance délibérative des 15 et 16 septembre.**

La consultation organisée par les syndicats des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation de la FSU se déroulera donc du **31 août au 11 septembre**. Il y a donc urgence à se réunir et à appeler les collègues à répondre à la consultation.

En tout état de cause, rien ne se fera sans la mobilisation de l'ensemble des personnels pour obtenir de réelles avancées. ■

**Donnez votre avis, il compte pour nous.**

Consultation disponible sur :

[www.consultppcr.fr](http://www.consultppcr.fr)

**(Consultation ouverte du 31 août au 11 septembre)**

## ÉDUCATION NATIONALE : DES PERSONNELS EN DANGER >

Au lycée Condé de Besançon, le mercredi 02 septembre, une enseignante a dû être hospitalisée en urgence suite à une réunion avec le recteur qui a eu lieu le matin même, suite à un mouvement de grève entamé la veille. Ce mouvement avait été décidé en raison d'un climat de souffrance au travail et d'accusations de harcèlement de la part du chef d'établissement. Loin de manifester écoute et compréhension, le recteur a condamné cette « mise en cause publique de l'honneur d'un chef d'établissement », tout comme « l'instrumentalisation » qu'en feraient certains. La demande d'ouverture d'une enquête administrative portée par les personnels a été refusée, ce que l'enseignante concernée par le harcèlement n'a pas supporté.

Au regard d'autres cas qui se sont produits dans notre académie, il est préoccupant de constater les

« difficultés » qu'ont les services rectoraux à prendre les mesures à même de résoudre les dysfonctionnements graves qui touchent certains établissements. La défiance envers les personnels et les organisations syndicales qui les représentent est l'une des clés d'explication, ces dernières étant systématiquement accusées de mettre de l'huile sur le feu.

Les réticences du rectorat à laisser les Comités Hygiène et Sécurité jouer pleinement leur rôle et le dogme de la « solidarité administrative » sont le corollaire de cette défiance et amènent aux impasses que l'on peut constater.

La FSU demande que toute la lumière soit faite sur la situation du lycée Condé avec saisine du CHSCTA et interpelle en parallèle le ministère pour que soit diligentée une enquête administrative. ■

*Communiqué FSU, Besançon,  
3 septembre 2015*

## CONCOURS CPIF<sup>1</sup> >

Cela faisait plus d'une dizaine d'années qu'aucun concours n'avait été ouvert en ingénierie de la formation, entraînant l'embauche importante de précaires dans les MGI et les MLDS. Cette année, un CAPES et un CAPLP réservé ont été ouverts. Ces concours ont fait le plein, entraînant même la création d'une liste complémentaire pour le CAPLP.

En proposant ces concours, le ministère pensait ne toucher que

les personnels des MGI et des MLDS. Ce type de candidat-es représente qu'à peine un quart des admis, plus de la moitié des lauréats étant d'anciennes contractuel-les employé-es dans les GRETA. Les GRETA étant des GIP, avec un financement propre, le ministère refuse évidemment de placer des stagiaires et a fortiori des fonctionnaires dans ces établissements.

La consigne a été donnée de placer les stagiaires sur des postes en MLDS alors que les

candidat-es issu-es des GRETA espéraient y rester et au détriment de nombreux contractuel-les CDI exerçant en MLDS. Il faudra donc être particulièrement vigilant aux CCP de licenciement qui pourront avoir lieu dans les académies pour laisser la place aux stagiaires. ■

*1- coordination pédagogique et ingénierie de formation*

*Bérénice Courtin  
Secteur métiers*

## **LA SYNDICALISATION DES RETRAITÉS, LA CONVERGENCE DES LUTTES DES ACTIFS ET DES RETRAITÉS : UN ENJEU, UNE NÉCESSITÉ >**

### **Le contexte de la syndicalisation des retraités-es**

Depuis le congrès de la FSU à Marseille (2007), les retraités-es sont organisés-es en sections fédérales aux niveaux national et départemental.

Auparavant les retraités-es relevant des différents syndicats de la FSU se réunissaient de façon informelle 2 ou 3 fois par an pour débattre de l'actualité syndicale et sociale et, en particulier, examiner ensemble les positions à adopter dans le cadre de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, association fédérant des syndicats relevant de différentes confédérations et syndicats autonomes. Depuis la scission de la CGT en 1947, cette association était le seul lieu de rencontre intersyndical où pouvaient se concevoir et s'organiser des mouvements unitaires à propos des revendications des retraités de la Fonction publique.

Depuis la création de la FSU en 1992, ses statuts et ceux des syndicats qui la composent maintiennent la syndicalisation des retraités-es dans les syndicats dont ils relevaient du temps de leur activité. Ceci était d'autant plus cohérent que la situation personnelle des retraités-es continuait à évoluer dans le cadre de l'évolution de leur corps d'origine. Cet avantage de la fonction publique a été supprimé en 2010.

### **Quelles étaient les raisons d'être de la syndicalisation des retraités-es ?**

Comme tout citoyen dont les revenus dépendent de centres décisionnels sur lesquels il a individuellement peu de prise, le/la retraité-e ne peut se défendre que par la médiation d'organisations collectives portées par les valeurs de solidarité et d'équité.

Quand la situation du retraité-e était liée à l'évolution de son corps d'origine, s'il n'était pas convaincu de la nécessité de contribuer à soutenir l'engagement de ses anciens collègues **actifs**, il pouvait se dire qu'il continuerait de bénéficier de leurs actions. Ce n'est plus le cas.

### **Et maintenant ?**

On observe un détricotage régulier des droits obtenus de haute lutte par les

actifs et les retraités-es. Les retraités-es sont devenu-es une variable d'ajustement de la gestion gouvernementale. De ce fait les retraités-es sont particulièrement fragilisés-es. L'apparente sécurité offerte par le statut de la Fonction publique peut s'avérer illusoire. Nous percevons déjà la dégradation de situation entre celles et ceux qui ont pu prendre leur retraite il y a 20 ans et ceux qui la prennent actuellement.

Rappelons que la population des plus de 60 ans en France (16 millions de personnes) équivaut à 23 % de la population totale et au tiers de la population électorale.

### **Les nouvelles questions sociétales**

Les huit dernières décennies ont été marquées par des **périodes relativement longues de progrès social** fondées sur la valorisation de la solidarité et la mutualisation d'une part importante du PIB, suivie d'une période de régression justifiée par un référentiel comptable.

Ces mêmes décennies ont été marquées par un développement extraordinaire des connaissances et des traitements médicaux.

Au plan sociétal la flexibilité et la mobilité portées par le **développement des technologies de l'information, de la communication et des transports** ont fait éclater les groupes familiaux traditionnels créant un **isolement relatif des personnes fragilisées**.

La question est donc posée de la prise en charge par la société des problèmes qui ne peuvent plus trouver leurs solutions dans les groupes familiaux traditionnels.

Compte tenu de la nécessité de réduire le coût social des traitements médicaux et médico-sociaux qu'appellent les différentes pathologies, l'accent est mis sur la prévention, (les personnels de santé les plus conscients parlent même de promotion de la santé) ce qui est en soi positif. Mais nous constatons en même temps que le Pouvoir est beaucoup moins exigeant quant aux risques pathogènes liés aux conditions de travail, comme il n'a pas hésité à reculer l'âge de la retraite au nom d'une meilleure longévité sans considérer qu'un âge avancé de la retraite était en lui-même un facteur, non seulement de longévité mais de réduction des risques des pathologies handicapantes.

La prise en compte des pathologies liées au vieillissement fait évidemment partie de cet ensemble. Cela n'implique pas que le vieillissement soit en lui-même pathogène même si le passage à l'état de « *vieillesse* » engendre un coût social.

On peut considérer que le chantier ouvert sur cette question est au moins aussi important que celui qui fut ouvert pour mettre en place le système éduca-

tif depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Rappelons que la question de la participation citoyenne et démocratique est cruciale, alors même que le monde du travail a été exclu de la gestion de la Sécurité sociale et que les tendances dominantes du moment visent à une marchandisation pure et simple de tout le champ de la Santé. En ce qui concerne particulièrement l'Education nationale, la situation de la MGEN en tant que mutuelle, doit nous alerter. Depuis déjà plusieurs années les directives européennes tendent à inféoder le mouvement mutualiste aux assurances portées par le système financier.

Tout ce que nous venons de développer a pour objectif de montrer qu'il n'y a pas lieu de considérer que la syndicalisation des retraités-es puisse être traitée comme une question d'ordre secondaire. Il faut que nous réfléchissions ensemble avec les différents syndicats aux moyens à mobiliser pour que la continuité de la syndicalisation au-delà de l'activité professionnelle soit considérée, non pas comme un acte d'héroïsme mais comme une nécessité vitale.

Nous souhaitons qu'un échange constructif puisse avoir lieu sur ce problème. Si les responsables syndicaux, dont les priorités sont nécessairement liées aux préoccupations des actifs, se préoccupent aussi d'insister sur la dimension citoyenne de l'activité syndicale, il sera d'autant plus aisé de convaincre que le passage à la retraite n'est qu'un changement d'activité, que la vie syndicale ne se résume pas à l'implication professionnelle mais que, parce que la vie professionnelle aura élargi nos horizons personnels, notre apport citoyen de retraités-es en sera d'autant plus consistant.

Nous ne pouvons espérer un intérêt plus grand de celles et ceux qui ne sont que de simples adhérents pour une syndicalisation prolongée sans que cela soit impulsé à d'autres niveaux. Ainsi les efforts faits au niveau national par la SFR et la FSU (réunions intersyndicales avec 8 organisations de retraités-es, dont la FGR-FP, rencontres ministérielles, les actions, la revue « Pour Retraités ... ») ne prennent de sens que si elles sont suivies d'un investissement sur les mêmes questions, à tous les niveaux.

Pour conclure, la situation sur la santé, la loi sur le vieillissement, les services publics, sont les problèmes urgents dont les actifs/actives et les retraités-es doivent s'emparer. ■

Jacqueline TOUTAIN  
Secteur métiers  
SNUEP Rennes  
SFR Bretagne  
3 septembre 2015



Après les manifestations du 3 juin et 30 septembre 2014 et du 17 mars 2015

# les retraités poursuivent leur mobilisation

**Non à une politique néfaste aux retraités**

*Monsieur le Président de la République*

*55 rue du Faubourg-Saint-Honoré*

*75008 PARIS*

*Les pensions de tous les régimes de retraite sont bloquées depuis trop longtemps*

*Des menaces sévères sur les pensions de réversion*

*Nos régimes complémentaires sont menacés*

*Des milliers de retraités touchés par un nouveau mode de calcul de la CSG*

*Poids de plus en plus lourd de la TVA*

*De loi en loi, depuis près de 20 ans notre pouvoir d'achat régresse*

*Fiscalisation de la majoration des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants, CASA, suppression de la 1/2 part des veufs et veuves, etc.*

*Des mesures fiscales injustes*

*3 milliards d'économie sur l'hôpital public*

*Déremboursements de médicaments*

*Casse de l'hôpital public*

*Augmentation des dépenses contraintes (énergie, transports, logement...)*

*Difficultés à payer une mutuelle*

**Les retraités disent :**

**ÇA SUFFIT**

## Je revendique :

- l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1<sup>er</sup> janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- la mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Nom : .....

Signature : .....

**"Si vous avez oublié ! il est encore temps de retourner d'urgence la carte qui vous a été adressée par voie postale pour signature"**

## COLLOQUE

### « Le Bac Pro a 30 ans : aller vers la revalorisation de l'enseignement professionnel public »



Dans le cadre du trentenaire du Bac Pro, ce colloque organisé par le SNUEP-FSU a pour objectif d'engager une réflexion sur les enjeux actuels et à venir de la voie professionnelle et des différentes questions qui la traversent : l'approche par compétences, la conception des diplômes, la discrimination sociale et sexuée, la discrimination et les stages...

**Intervenants :** Séverine Depoilly, Fabrice Dhume, Nico Hirtt, Fabienne Maillard, Ugo Palheta, Brigitte Trocmé...

**Tou-te-s les militant-es et les syndiqué-es sont invité-es à participer**  
**Jeudi 3 et vendredi 4 décembre 2015**  
**12 rue Cabanis, 75014 PARIS**

*Plus d'informations dans le prochain journal.*

#### **BO n°28 du 9/07/2015**

##### **Examens et diplômes**

**Organisation de la session 2016 de l'examen des brevets de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale**

arrêté du 16-6-2015- NOR

**MENS1501210A**

##### **Bourses et aides aux étudiants**

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2015-2016

circulaire n° 2015-101 du 9-6-2015- NOR **MENS1509669C**

##### **BTS**

**Mise à jour des groupements de spécialités de BTS pour l'évaluation ponctuelle en mathématiques à la session 2016**

note de service n° 2015-100 du 18-6-2015- NOR **MENS1513506N**

**Certificat d'aptitude professionnelle**

**Spécialité installateur en froid et conditionnement d'air : création et modalités de délivrance**

arrêté du 2-6-2015 - J.O. du 25-6-2015- NOR **MENE1513150A**

#### **Brevet professionnel**

Spécialité conducteur d'engins, travaux publics et carrières : modalités de délivrance

arrêté du 2-6-2015 - J.O. du 25-6-2015- NOR **MENE1513145A**

#### **Établissements publics locaux d'enseignement**

Organisation et fonctionnement : modification

arrêté du 24-6-2015 - J.O. du 28-6-2015- NOR **MENG1513272A**

#### **BO n°30 du 23/07/2015**

##### **Baccalauréat professionnel**

**Conditions d'évaluation des épreuves**

**MENE1511691A** Décret n° 2015-846 du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015- NOR **MENE1511690D**

**Baccalauréat professionnel Prévention santé environnement, économie-gestion économie-droit : définitions d'épreuve et règlements d'examens**

arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015- NOR

#### **BO n°31 du 27/08/2015**

##### **Partenariat**

Protocole d'accord entre l'ARF et l'État concernant la prise en charge des jeunes sortants du système de

formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle

protocole d'accord du 13-8-2015- NOR **MENE1500404X**

##### **Baccalauréat professionnel**

Spécialité métiers et arts de la pierre : création et modalités de délivrance

arrêté du 24-6-2015 - J.O. du 16-7-2015- NOR **MENE1515122A**

##### **Brevet professionnel**

Spécialité métiers de la pierre : création et modalités de délivrance

arrêté du 24-6-2015 - J.O. du 16-7-2015- NOR **MENE1515130A**

##### **Scolarisation des élèves en situation de handicap**

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés

circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015- NOR **MENE1504950C**

#### **BO n°32 du 3/09/2015**

##### **Baccalauréat professionnel**

Création d'une unité facultative d'éducation physique et sportive

arrêté du 7-7-2015 - J.O. du 28-7-2015- NOR **MENE1516480A**. ■